CROIX

Commission scolaire. — La commission scolaire s'est réunie hier après-midi, à 2 heures, sous la présidence de M. le maire, assisté de MM. Bourbon, inspecteur primaire, et Caen, délégué cantonal.

La commission a pris des mesures énergiques contre les parents qui laissent leurs enfants s'absenter trop souvent de l'école.

Huit noms seront affichés à la porte de la mairie et deux pères de famille traduits devant le juge de paix.

Enquête de commodo et incommodo. — Le lundi 7 avril prochain, dans l'une des salles de la mairie, il sera procédé à une enquête de commodo et incommodo sur la demande de M. Deram, boucher, rue du Petit Boutique, à Croix, tendant à établir une tuerie particulière, en cette commune, rue du Petit Boutique.

M. le maire se rendra à la mairie de Croix, ledit jour et y recevra, de dix à onze heures du matin, les déclarations sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

WASQUEHAL

Enquête de commodo et incommodo. — Du 27 courant au 7 avril, une enquête de commodo et incommodo est ouverte à la mairie, de 9 h. du matin à 5 h. du soir sur la demande de M. Decornez, demeurant à Tourcoing, rue de Gand, 322, d'établir une briqueterie flamande, dans le quartier de l'Allumette.

TOURCOING

Voyageurs de commerce voyageant en Belgique — A la suite d'un accord intervenu entre les gouvernements français et belge, les voyageurs de commerce voyageant en Belgique pour le compte d'une maison française et les voyageurs belges voyageant en France pour le compte d'une maison belge, sont réciproquement exemptés du droit de patente depuis le 1er janvier 1902.

Toutefois, le bénéfice de cette exemption est subordonné à la production d'une carte de légitimation dont les commis-voyageurs doivent être munis et en l'absence de laquelle une taxe de patente de 20 fr. leur sera appliquée en Belgique.

Les intéressés pourront se procure cette carte de légitimation au secrétariat de la Chambre de commerce, 79, rue Carnot, tous les jours non fériés, de onze heures à midi.

Accidents de travail. — M. Louis Huvenne 52 ans, aide-chauffeur chez F. Vanoutryve et Cie, fabricants avenue Roileau, s'est fait un effort au flanc droit en enlevant une brouette, Docteur Picquet 6 jours.

— M. Henri Barbe, 33 ans, fileur chez Duvillier-Watine, filateur de coton, rue du Tilleul, a posé le pied sur une roue de chariot en descendant de son métier, ce qui détermina une glissade. Dans sa chute l'ouvrier s'est fait une entorse de la cheville gauche. Docteur Debuchy, 10 jours.

Alfred Castel, 15 ans, donneur de fils chez Sion et Vienne, fabricants, rue des Carliers, a contracté un point douloureux au bras droit par suite d'un travail fatigant. Docteur Vienne, 7 jours.

— Mlle Antoinette Duchatel, 23 ans, soigneuse chez Alphonse Six, filateur, rue du Flocon, s'est contusionnée l'annulaire droit pendant son travail. Docteur Vienne. 5 jours.

M. François Vandorme, 66 ans, camionneur chez Binet, peigneur de laines, rue de Roubaix, a fait une chute en descendant de son camion et son côté droit a porté sur le bord du véhicule, Docteur Leduc, 10 jours.

Vol au préjudice d'un horloger au Blanc-Seau. — Mercredi dans la soirée, des malfaiteurs ont soustrait 3 montres remontoires acier 24 lignes; 8 montres acier 18 lignes; 12 montres nickel et douze chaînes également en nickel, au préjudice de M. Hamand, horloger rue de Mouvaux au Blanc-Seau.

Les marchandises dérobées se trouvaient exposées dans une petite vitrine mobile placée extérieurement et qu'on avait négligé de rentrer à la nuit venue.

Une enquête est ouverte

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux halles : huitres 1900 ; marée 670 kilogs ; laitues 850.

Théâtre de Tourcoing. — Direction Alexandre fils. — On annonce pour dimanche, lundi et mardi, une série de représentations du *Tour du Monde d'un Gamin de Paris*, pièce en 12 tableaux qui est appelée à laisser loin derrière elle le succès cependant colossal du « Voyage en Suisse ».

En effet, aucun détail n'a été négligé pour donner à ces représentations un luxe jusqu'ici inconnu à Tourcoing. C'est d'abord miss Ebard, constituant à elle seule une attraction merveilleuse dans sa danse serpentine : déployant l'immense peplum qui l'enveloppe, l'agitant en mille poses gracieuses, baignée toute entière dans une atmosphère lumineuse aux tons les plus multiples et les plus variés.

Puis ce sont deux ballets, composés uniquement de danseuses de Paris, appartenant au théâtre du Châtelet, de la Gaite, aux Folies-Bergères, etc. et qui danseront le grand ballet des Fleurs animées et un divertissement espagnol.

Enfin, ces représentations, qui feront courir tout Tourcoing, promettent d'être parfaites, brillantes, superbes et justifiant plus que jamais leur titre « d'exceptionnelles ».

Un événement local

Tout Tourcoing voudra visiter aujourd'hui vendredi la superbe exposition de viande de la « Boucherie Economique » 3, place des Halles, on y verra les plus beaux bœufs, moutons et veaux de la région.

Malgré toutes les menaces, les intrigues, les lettres anonymes et les entraves de toute sorte, faites par ceux qui craignent l'ouverture de la « Boucherie Economique » la police veillera à ce que le bon ordre soit maintenu et l'administration de la « Boucherie Economique » nous annonce que le premier jour de vente reste fixé comme l'indiquent les affiches au « Samedi 29 courant. »

Toutes les viandes mises en vente seront de première qualité et vendues à des prix réduits inconnus jusqu'à ce jour dans toutes les boucheries de la ville.

Tout Tourcoing voudra s'approvisionner à la « Boucherie Economique », 3, place des Halles, c'est l'intérêt de tous ceux qui cherchent l'économie.

Vendre bon et bon marché voilà la devise de la « Boucherie Economique ».

Œuvre complète de Victor Hugo, comprenant tout ce que le maître a produit : Romans, Théâtre, Poésie, etc., à **25** centimes le volume, **est en vente au Bureau du Journal,** rue Verte, 53, à Tourcoing.

Il parait deux volumes par semaine.

Un satyre à Marcq-en-Barœul

On recherche activement un sieur F..., 40 ans, domicilié rue Sainte-Marie, au Pont-de-Marcq, qui est accusé d'avoir abusé d'une fillette âgée de treize ans. Ce triste individu aurait *rencontré près de la gare de la* Madeleine cette mineure et l'aurait entraînée dans les fortifications. Ces faits se seraient passés sous les yeux d'un jeune garçon de 8 ans, frère de la victime. F... est en fuite. On le croit en Belgique.

LANNOY

Une étable détruite par un incendie

A FLERS-BOURG

La malveillance — *Une arrestation* — Les dégâts

Mercredi soir, vers 9 heures, un incendie s'est déclaré dans la ferme de M. Haliez Liénart, cultivateur et maréchal-ferrant, route de Lannoy, hameau de Flers-Bourg.

Grâce à la promptitude des secours, le feu a pu être circonscrit à l'étable où il avait éclaté.

Le bâtiment incendié est situé derrière l'habitation; il contenait quatorze vaches et deux chevaux. Au-dessus de la voûte étaient remisés 20.000 kil. de paille d'avoine, de blé et de seigle. Le vacher, Auguste Noassens, avait son lit dans cette place.

C'est lui qui donna l'alarme, *mais déjà la toiture de l'étable flambait.*

M. Dewas Henri, boucher, route de Lannoy, s'empressa de couper les liens retenant les bestiaux et les fit sortir dans la pâture.

Pendant ce temps, le tocsin retentissait et les pompiers arrivaient, suivis par une compagnie du 16e bataillon de chasseurs à pied, casernée au fort de Mons-en-Barœul, sous les ordres du lieutenant Sers.

Tous les efforts des sauveteurs se portèrent du côté de la demeure de M. Désiré Loth, qui menaçait de prendre feu.

Vers minuit, tout danger était conjuré, tout *ce que renfermait l'étable, a été la proie des flammes.*

Jusqu'au matin, les pompiers et les soldats restèrent sur les lieux pour inonder les décombres.

Les dégâts s'élèvent à 8000 francs.

Sur la déposition du vacher, un ouvrier maréchal a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison municipale.

De graves soupçons pèsent sur lui.

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête.

HEM

Accident du travail. — A la brasserie Delecroix, M. Louis Delerue âgé de 38 ans, garçon brasseur demeurant à Hem, a eu l'annulaire gauche écrasé par un tonneau.

LILLE

L'octroi de Lille

Notre correspondant particulier nous télégraphie : Paris, 27 mars. — Je vous confirme mes renseignements d'hier. La commission des octrois convoquée d'office a approuvé les conclusions de son rapporteur tendant au rejet de la demande de prorogation des surtaxes sur les vins, cidres et bières, à l'octroi de Lille. Ces conclusions sont motivées par la loi de 1897.

La discussion viendra demain, vendredi, au début de la séance. Le ministre des finances s'est rallié à l'avis de la commission des octrois et ne soutiendra pas la demande de la ville de Lille.

La représentation au bénéfice des ouvriers sans travail.

La représentation de FAUST donnée hier soir au Théâtre, sous les auspices de l'U. P., avec le gracieux concours des artistes de la troupe lyrique et au profit des ouvriers sans travail, avait attiré une foule nombreuse, venue là pour manifester sa sympathie pour les malheureux.

Les artistes ont tous été fêtés par les spectateurs. Mais le triomphe a été pour notre charmante chanteuse légère, Madame Mikaelly-Duperret, que la foule a rappelé trois fois pour le fameux couplet de la fin : *Ange pur, ange radieux...*

A titre de souvenir à la gracieuse artiste, l'U. P. lui a fait remettre un objet d'art en même temps qu'un superbe bouquet de violettes de Parme, fleurs préférées de Madame Mikaelly.

La scène du Val Purgis et le ballet, ont aussi recueilli de vifs applaudissements.

Nos félicitations à M. Bourdette, directeur du théâtre, qui a permis et favorisé cette représentation, et qui en a versé la recette aux mains du Président de l'U. P. qui, incessamment, en fera la distribution aux ouvriers sans travail.

L'Exposition de Lille

J'étais venu dimanche dernier, avec nos concitoyens, visiter les travaux de l'Exposition et le lendemain je disais l'impression excellente que chacun avait emporté de cette visite : on se rendait compte qu'on se trouvait en présence d'une entreprise sérieuse et non d'un projet en l'air. Les visiteurs avaient surtout été frappés de la rapidité avec laquelle les travaux avaient été menés, surtout lorsqu'on se rappelle dans quel état se trouvait l'Exposition universelle de Paris à la veille de l'ouverture. Cette progression continue à s'accentuer et chaque jour apporte son progrès dans l'embellissement.

Nous sommes retournés hier à l'Esplanade et nous avons été agréablement surpris des changements apportés depuis dimanche. Non seulement la *Gravity-Rivière* de la troisième attraction avec ses labyrinthes panoramiques est venue s'ajouter à l'*Américan Toboghan* et au *Water-Chute* mais les ouvriers et sculpteurs ont commencé l'ornementation du Palais des Arts Libéraux. Sur les façades entoilées se groupent dans une harmonie très artistique les rosaces en *stuck modern style appelées à un grand* effet.

Les parterres commencent à se dessiner; les lacs se creusent et l'Exposition apparait dans son ensemble.

A l'intérieur des Palais et des Pavillons cette impression est encore plus vivante. Les exposants de notre ville et du département prennent possession de leurs stalles. On aperçoit les premières vitrines, les premiers kiosques.

Les exposants semblent eux aussi — et nous les en félicitons — avoir eu le souci de présenter leurs produits et leurs articles de *commerce dans des cadres dignes d'eux.*

Quelques kiosques et vitrines que nous avons pu apercevoir dénotent chez tous des préoccupations d'élégance et de goût qui sont de bon augure. A la Galerie des Machines le spectacle n'est pas moins curieux. Ce ne sont que contre-maitres prenant des mesures, fixant l'endroit où telle ou telle machine, où tel ou tel métier seront placés. Ainsi que nous l'avons dit nous verrons fonctionner sans voyager toute notre industrie régionale et ce ne sera pas un des côtés les moins intéressants de notre exposition.

⁂

L'Administration de l'Exposition a l'honneur d'informer les personnes intéressées à assister, samedi 29 courant, à trois heures de l'après-midi, dans la salle du Comité, bureaux de l'Exposition (Champ de Mars), à l'ouverture des soumissions qui sera faite par M. Vaillant, vice-président du Comité technique de l'Exposition.

Nécrologie. — M. Mesureur, président honoraire de la Société des Anciens Elèves des Ecoles nationales des Arts et Métiers, est décédé mercredi.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 28 courant, à 11 heures, à Paris, où le défunt était domicilié, 77, rue de Prony.

Les filtiers du Nord. — On sait qu'à partir du 1er avril, la loi exige pour les ouvriers de l'Industrie filière, un maximum de travail de 10 heures 1/2. A cet effet, des tableaux seront affichés dans les usines. Une entente a lieu actuellement entre ouvriers et patrons pour établir dans l'intérêt des deux parties, le tarif des salaires et des heures de travail.

TERRIBLE ACCIDENT
à la porte de Tournai

Un terrible accident s'est produit hier au soir à la porte de Tournai. Un homme a été pris sous la voûte par le car, a été projeté contre le mur et a failli y laisser la vie. Voici les faits :

Hier, vers 7 heures 15, MM. Hubert Chastein, né à Tournai en 1858, mécanicien à Houplines, et Constant Magniez, 43 ans, tisserand, rue Malsence, 41, se dirigeaient vers Fives.

Ils s'étaient engagés sous la voûte et Chastein s'obstinait à rester à cet endroit malgré les avis de Magniez qui voulait l'entraîner. Soudain le car G arriva.

Le conducteur ne put arrêter son frein à temps. Le tablier du car G alla toucher Chantay qui fut lancé avec une grande violence contre le mur. Dans sa chute le malheureux se fractura la jambe gauche, se donna une entorse au pied droit et se fit une grave blessure à la tête.

Transporté dans un état lamentable à l'estaminet voisin, il a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur.

Briseur de vitres. — Le sieur Louis Drouvin, 17 ans, faisait il y a quelques jours un tel tapage dans un estaminet de la rue de l'Hôpital-Militaire, que le patron de l'établissement le mit à la porte.

Quelques instants plus tard Drouvin revenait, et à l'aide de débris de fonte brisait plusieurs vitres de la devanture de l'estaminet.

La police recherchait vainement cet individu qui avait disparu, quand mercredi soir le briseur de vitres eut l'impudence de reparaître à la porte du même estaminet.

Il a été immédiatement arrêté et écroué. Il sera déféré au Parquet.

Un ingrat. — Se trouvant sans le sou, et *ne sachant ou passer la nuit, le sieur* Van de Sompèle Maurice, 21 ans, journelier, sans domicile fixe, s'adressa à M. Louis Lippens, chauffeur rue Turgot, qui voulut bien lui prêter vingt centimes.

A peine M. Louis Lippens avait-il tiré son portemonnaie de sa poche, que Van de Sompèle, le lui arracha des mains et prit la fuite. Malheureusement pour lui, le voleur qui était connu, fut arrêté avant d'avoir pu profiter du produit de son vol.

La police l'a déféré au parquet,

Menus faits. — M. Félicien Dusautoir, *épicier, 57, rue du Bourdeau, et Mme Adolphine* Godefroy, même rue, ont été gratifiés chacun d'un procès-verbal pour vente de beurre margariné.

— Un manœuvre de maçon, le sieur Désiré Spriet, 20 ans, demeurant 60, rue du Faubourg-de Béthune, a été mis en état d'arrestation et déféré au parquet pour vol de vêtements au préjudice de Mme Hue, sa propriétaire.

— Avant-hier matin, vers 9 heures, un feu de cheminée s'est déclaré au 1er étage de l'immeuble portant le numéro 64, rue Saint-Sauveur.

LE NORD

L'Affaire mystérieuse de Lambersart

Nous avons donné hier tous les détails sur cette affaire. La gendarmerie de Lille qui est descendue à Lambersart, remettra son rapport entre les mains de M. Delalé, juge d'instruction, qui a été désigné par le Procureur de la République, à l'effet d'ouvrir une instruction sur la mort mystérieuse de Mme Herbaut.

CAMPHIN-EN-PÉVÈLE. — *Accident.* M. Louis Caufin, 21 ans, boulanger à Camphin, a arrêté mercredi après-midi, route de Baisieux, un cheval emporté attelé à une voiture de boulanger, habitant Camphin. Il a été renversé et blessé à la tête par une des roues. Il a été transporté à l'hôpital St-Sauveur.

GONDECOURT. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. E. Couvreur, ancien chef d'institution, aura lieu à Gondecourt, lundi 31 mars, à midi. Les personnes qui auraient été oubliées sont priées d'excuser le Comité, et de considérer cette avis comme une invitation à assister à cette cérémonie, qui promet d'être fort belle.

ARMENTIERES

Un contremaitre gravement blessé

Jeudi matin, à 7 h. 40, M. Théodore Daix, contremaître de la malterie Cardon et Drouiers voulut graisser à la marche un concasseur qu'il surveillait.

La manche de sa chemise fut saisie par les engrenages et le bras gauche entraîné dans la machine : la main et l'extrémité de l'avant-bras furent horriblement mutilés.

M. Daix est concierge de l'usine, il a été transporté à l'hôpital d'Armentières où on a procédé à l'amputation du membre blessé.

Un camion-automobile projeté contre une maison

Un accident, peu ordinaire, s'est produit jeudi soir, à 6 heures, rue du Faubourg-de-Lille.

Le camion-automobile de M. Paul Lescornez, brasseur, traînant une deuxième voiture chargée de tonneaux vides, était arrivé vis-à-vis l'établissement des bains, lorsque, brusquement, l'appareil de direction se trouva faussé et la lourde machine vint frapper la façade de l'estaminet du *Bienvenu*, au numéro 32 de la rue.

La vitesse de la voiture était faible et le mécanicien gardant son sang froid, put amortir le choc en renversant la vapeur. Malgré cela, la porte du cabaret et une fenêtre ont été disloquées par la secousse et les murs sont lézardés jusqu'au toit.

L'automobile a pu rentrer à la brasserie, mais il est assez sérieusement endommagé.

Le mécanicien attribue la cause de l'accident au mauvais état de la voie du tramway électrique.

En effet, tous les témoins s'accordent à reconnaitre que l'appareil de direction a été faussé par le choc des roues contre l'aiguille du tramway et nous avons pu constater dans les pavés qui bordent les rails un affaissement de trois à quatre centimètres.

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

ERQUINGHEM-LYS — *Une vache prolifique* — Une vache appartenant à M. Watelle-Gruson, cultivateur, gendre du maire d'Erquinghem, vient de mettre bas quatre veaux. L'un d'eux est mort, mais les trois autres sont bien portants.

DOUAI

Lycée de Douai. — Le lycée de Douai organise pour la saison, trois fêtes sportives, qui sont fixées aux 27 avril, 4 et 11 mai.

Le recteur de l'Académie a accepté la présidence d'honneur de ces réunions, que patronne l'association des anciens élèves et la municipalité de Douai.

Les lycées et collèges de la région s'inscrivent en grand nombre pour les concours des trois journées.

LES INCENDIES CRIMINELS
de Flers-en-Escrebieux

Le docteur Blanc, chargé de surveiller l'état mental d'Auguste Lefebvre, dit *Pichetrop*, inculpé des incendies criminels de Flers-en Escrebieux, a conclu à la responsabilité du prévenu.

M. le juge d'instruction Bottin a aussitôt pris une ordonnance de clôture de l'affaire et renvoye Lefebvre devant la Chambre des mises en accusation.

Quant à François Lefebvre, qui était en liberté provisoire, il bénéficie d'une ordonnance de non lieu.

VALENCIENNES

DENAIN. — Des voleurs restés inconnus se sont introduits dans le kiosque du tramway, installé place de la Liberté, et ils ont enlevé un corset, un paquet de chaussures et des registres pour les forges, le tout estimé 100 francs. A 3 heures de l'après-midi on a retrouvé les registres volés dans la rue du Trinquet.

HAZEBROUCK

NIEPPE. — *Procès verbaux.* — Les nommés Auguste Cousin, 41 ans, né à Salomé, et Clément Cauliez, 47 ans, né à Denain, ont été l'objet de procès-verbaux pour vagabondage et mendicité.

— Les sieurs Victor Leroy, 47 ans, Liévin Malbranque, 26 ans, cultivateurs à Steenwerck et François Bécue, de Nieppe, ont, dans la nuit de dimanche à lundi, arraché des arbres fruitiers et démoli les cabinets d'aisance chez M. Loridan, fermier, pour le punir de ce qu'il n'avait pas voulu les inviter à souper au sortir du cabaret.

Le commissaire de police a dressé procès verbal aux deux vandales.

AVESNES

Un homme broyé à Ferrière-la-Grande

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un voyageur aurait été tamponné et coupé en deux par un train à Ferrière-la-Grande.

POIX-DU-NORD. — Dumont Clément, âgé de 62 ans, fileur, demeurant à Poix-du-Nord, après avoir vendu le mobilier conjugal et bu l'argent, s'est pendu.

Dumont, depuis longtemps, était réputé alcoolique.

Accident terrible à Ramousies

Le jeune Tesson Aimable, âgé de 14 ans, dont les parents habitent à Roubaix, rue d'Alger, 114, était en vacances chez son grand'père qui habite Ramousies.

En allant aider son cousin qui faisait du coupage pour les bestiaux, il eut la malheureuse idée de persister à tourner très vivement la manivelle du hâche-paille, alors qu'on ne coupait plus de fourrage; soudain il perdit l'équilibre et il voulut se retenir avec la main gauche sur le hâche-paille; celle-ci glissant fut prise sous les lamelles et sectionnée entre le poignet et les doigts.

M. le docteur Chevalier, appelé en toute hâte, dut procéder à l'amputation de l'avant-bras gauche.

L'état du blessé est très grave.

Tentative criminelle sur la voie ferrée à Sains

Pour la troisième fois depuis peu de temps, nous avons à enregistrer une nouvelle tentative criminelle sur la ligne d'Aulnoye à Hirson.

Cette fois, c'est la lampe du disque à distance de la gare de Sains-du-Nord, vers Aulnoye, qui a été descendue, le pétrole répandu et le verre jeté dans le fossé.

C'est M. Huin, cantonnier de la voie ferrée, qui s'est aperçu de cette tentative, a pris les précautions nécessaires pour éviter tout accident.

Il y a lieu de se demander si on ne se trouve pas en face d'un monomane? En effet, c'est toujours dans les mêmes conditions que furent abîmées les lanternes d'Avennelles et de Dampierre.

Il y a lieu de prendre des mesures énergiques.

FÊTE SYNDICALE
à Saint-Rémy-mal-Bâti

Notre député, M. le docteur Defontaine, comme il nous l'avait promis, est venu nous donner dimanche l'appui de sa parole et l'expression de sa sympathie envers la classe ouvrière.

A son arrivée à Saint-Rémy, où il compte tant d'amis, il est accueilli par la Fanfare municipale qui joue la *Marseillaise*, et le président de la section syndicale Frégan prononce le discours suivant :

Discours de M. Frégan

Monsieur le Député,

Nous vous remercions d'avoir bien voulu accepter l'humble invitation de la 5e section du syndicat des ouvriers métallurgistes et autres du bassin de Maubeuge. Nous sommes heureux de vous avoir parmi *nous, votre parole portera ses fruits.*

Les idées de solidarité et de mutualité que vous y développerez, contribueront à la prospérité du syndicat auquel nous sommes fiers d'appartenir.

Monsieur le Député, soyez le bienvenu parmi nous.

Le cortège se forme et se dirige vers la salle de musique de la commune, où aura lieu la conférence. Sur ces entrefaites arrive la section d'Hautmont avec son bureau : Cogneaux, président ; Huloux, secrétaire général, etc,, et de nombreux ouvriers de Boussières, Limont, Fontaine, Estaibes, etc.

Le bureau est formé de MM. Cogneaux, président; Hya, premier assesseur ; Lecomte, maire de Boussières, 2e assesseur.

La parole est donnée au secrétaire-général Huloux.

Voici le discours de M. Huloux :

Discours de M. Huloux

Ce n'est pas un discours que je vous apporte, c'est une simple déclaration que je veux faire. Nous avions commencé à faire une propagande active en faveur de l'œuvre syndicale ; c'est dans ce but qu'une réunion publique et contradictoire a été autrefois organisée ici même à Saint-Rémi Mal-Bâti au moment, où heureux et pleins d'entrain, nous allions poursuivre le développement de notre belle société. Des dissidents se sont adressés aux tribunaux et par la division ont arrêté le recrutement de nouveaux adhérents et ils ont éteint l'ardeur des plus dévoués. Il nous a paru que notre devoir était de ne pas nous éterniser dans l'immobilité, c'est pourquoi nous avons organisé cette réunion et que nous avons sollicité le concours d'hommes dévoués à la cause des ouvriers.

Quand une cause est juste elle finit par triompher. Ainsi, ceux-là même qui, en s'en rapportant aux tribunaux risquaient d'éterniser le litige viennent de m'envoyer un projet de conciliation. J'ai consenti à entrer en pourparlers, parce qu'une solution judiciaire venue après un long procès, aurait ruiné le syndicat et vidé la caisse. Je n'ai cependant pas accepté leur proposition telle qu'elle, d'accord avec le Comité; nous en avons rédigé une autre que je vais vous soumettre, elle m'a paru plus juste que la leur parce qu'elle jettera la lumière sur tous les comptes. Ce n'est pas moi qui ai provoqué l'intervention des tribunaux, mais puisque les livres ont été remis à la justice, il faut que tout soit mis au jour, afin que chacun endosse les responsablilités qui lui incombent.

Allocution de M. Défontaine

Le docteur Défontaine prend ensuite la parole et traite des bienfaits de la République, qu'il veut plus clémente envers les déshérités de la vie, les victimes de la lutte pour l'existence. Il montre ce qu'est la loi sur les accidents, ce qu'elle donne, ce qu'elle apporte de soulagements à la classe ouvrière ; il est malheureusement bien des cas où l'ouvrier ne reçoit pas son dû, parce qu'il ne connait qu'imparfaitement ses droits ; ce qui lui est injustement retenu, parce que les formalités légales n'ont pas été accomplies à temps, fait le bénéfice des richissimes compagnies d'assurances.

L'union peut et doit se faire entre ces deux facteurs de la production sociale: capital et travail. Mais il ne faut pas que cet accord se fasse aux dépens de ceux qui peinent et qui ont droit à vivre en travaillant.

Dans une chaleureuse péroraison, rappelant de quelle façon odieuse il était attaqué par les jésuites, qui avaient envoyé quelques émissaires dans la salle, *il a fait le procès de ces braves* gens qui pour toute arme et pour toute raison n'ont que des pièces de cent sous. Le prochain scrutin, citoyen Defontaine, vous vengera des violences de l'heure présente, et les chaleureux applaudissements qui ont salué la fin de votre discours vous ont montré en quelle estime les ouvriers et les cultivateurs de Saint-Rémy tiennent ceux qui vous attaquent.

C'est devant une salle comble, environ 500 personnes, que l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité, après lecture du citoyen Cagneaux :

« Les ouvriers syndiqués et autres de St-Remi-Mal-Bâti *remercient le citoyen* Defontaine d'avoir répondu à leur appel et félicitent le Comité Directeur de sa proposition de conciliation parce qu'il a sauvegardé le droit de tous les syndiqués. La séance est levée aux cris de :

Vive le Syndicat !

Vive notre député Defontaine ! »

Quelques échappés du cercle catholique d'Haumont avaient essayé de brailler. Invités à se présenter à la tribune, la bande franco-belge s'est prudemment éclipsée.

Un syndiqué.

FEUILLETON 39

LA GRAND-MÈRE

PAR

Emile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

La Famille Lionnet

Il lui vint aussi à la pensée qu'il pouvait être le second misérable mis en fuite par son vaillant défenseur ; mais elle l'avait bien regardé, et elle convenait en elle-même qu'il n'avait pas du tout la figure d'un malfaiteur.

Elle se regarda dans une glace, fut frappée de sa pâleur, de l'expression de fatigue de ses traits et s'efforça de faire disparaître toute trace pouvant trahir les terribles émotions qu'elle avait éprouvées. Mais elle comprit bientôt qu'il lui serait impossible de tromper un œil clairvoyant.

Un peu après neuf heures, Louise et son mari arrivèrent. Ils n'étaient restés à Thomery que le temps d'attendre le train qui les avait ramenés.

La première chose que fit la femme, avant même d'entrer chez elle, fut de venir annoncer son retour à Geneviève.

— Comment avez-vous passé la nuit, mademoiselle ? demanda-t-elle.

— Assez mal, répondit la jeune fille, ébauchant un sourire ; il m'a été impossible de dormir.

— Ça se voit sur votre figure ; est-ce que vous avez eu peur ?

— Pas précisément, mais je n'étais pas tranquille.

— J'en étais sûre ; tout le long du chemin, je le disais à Gobert.

— C'est bien, Louise, ne parlons plus de cela. Comment va votre père ?

— Ah ! mademoiselle, si vous saviez ? Mon père ! mais il se porte magnifiquement ; jamais il n'a joui d'une meilleure santé.

— Que me dites-vous là, Louise ?

— La vérité, mademoiselle ; aussi nous sommes, mon mari et moi, dans une colère !... Ah ! le gueux, si nous savions qui c'est, il le payerait cher. On ne fait pas de ces forces-là ? Imaginez-vous, mademoiselle, que cette dépêche, que nous avons reçue hier soir, était une fausse dépêche, ou pour mieux dire, une attrape. Ah ! le gueux, le gueux ! Eh bien ! non, mademoiselle, non, on n'a pas le droit de se moquer ainsi des gens ! c'est bête, c'est *impropre* !

— Je suis absolument de votre avis, ma Louise, et, à ce sujet, permettez-moi de vous donner un conseil.

— Dites, mademoiselle.

— C'est que vous et votre mari ne parlez de votre mésaventure à qui que ce soit, pas même à mon père, à ma mère ou à mon frère. Moi, de mon côté, je vous promets de garder le silence.

— Ma foi ! mademoiselle, vous avez raison.

— Il ne faut jamais se prêter à la risée des gens.

— C'est vrai.

— Après tout, vous pouvez vous consoler de la mauvaise farce qu'on vous a jouée; elle vous a procuré le plaisir de voir et d'embrasser votre vieux père.

— Vous savez tout de suite arranger les choses, mademoiselle ; eh bien ! ça y est, me voilà consolée.

— Donc, pas un mot de cela à personne.

— Oui, mademoiselle.

— Maintenant, Louise, allez changer de vêtements et prévenir votre mari d'avoir à garder le silence. L'homme de journée est dans le jardin depuis huit heures, il a commencé à réparer les dégâts causés par la pluie. Il ignore absolument que vous et votre ami n'étiez pas chez nous quand il est arrivé.

Louise s'en alla et revint au bout de vingt minutes pour s'occuper du ménage.

Le jardinier était déjà dans le jardin, très occupé à relever les fleurs couchées sur les plates-bandes et à ratisser les allées.

A dix heures un quart, Geneviève apparut sur les marches du perron, attirée par le roulement d'une voiture.

C'étaient M. Lionnet, sa femme et son fils qui arrivaient.

Quand la jeune fille vit entrer le valet de pied qui allait ouvrir la grille, son cœur se mit à battre avec violence. De nouveau, une inquiétude poignante la saisissait.

Cependant, quand le landau s'arrêta à vingt pas du perron, et que M. Lionnet le premier, eut mis pied à terre, Geneviève s'élança à son cou.

— Bonjour, mignonne, dit M. Lionnet.

Et il mit deux bons gros baisers sur les joues de la jeune fille.

A son tour, Albert embrassa tendrement sa sœur.

Mais, quand elle s'approcha de Mme Lionnet, lui tendit son front, celle-ci détourna brusquement la tête.

Ce que Geneviève éprouva ne saurait se décrire. Elle eut une horrible pensée :

« Elle croyait me trouver morte, et elle me voit vivante ! »

Ainsi, quoique innocente, Mme Lionnet, par sa froideur et son dédain, justifiait l'épouvantable soupçon que les paroles ambiguës et perfides du meurtrier avaient jeté dans l'esprit de la malheureuse enfant.

A ce moment, dans la rue, devant la grille que le valet de pied n'avait pas refermée, Geneviève vit l'homme à longue barbe blanche qui lui avait parlé au bord de l'eau.

Elle laissa échapper un lourd gémissement.

— Ma fille, qu'as-tu ? lui demanda M. Lionnet.

— Rien, mon père, répondit-elle.

Le mari lança à sa femme un regard de reproche.

— Mais si, Geneviève, tu es pâle, tu as l'air fatiguée ; est-ce que tu es souffrante ?

— Non, mon père.

Cette sollicitude de M. Lionnet amena un mauvais sourire sur les lèvres de sa femme.

Les domestiques avaient apporté le déjeuner de Paris. On ne tarda pas à se mettre à table.

Geneviève essaya vainement de manger ; elle était plus pâle encore qu'à l'arrivée de ses parents et elle ressentait un malaise qu'elle ne parvenait pas à dissimuler.

M. Lionnet, qui l'observait, s'inquiéta de nouveau.

— Geneviève, dit-il, tu es malade, pourquoi t'obstiner à le cacher

— Mon père, je n'ai rien, je vous en assure.

— Mademoiselle veut se rendre intéressante, dit Madame Lionnet, d'une voix aigre.

Geneviève ne crut pas devoir répondre. Elle baissa la tête.

— Oui, elle a quelque chose, pensait M. Lionnet : elle ne veut pas parler devant sa mère, qui a toujours [illegible] de blessant à lui dire ; mais elle ne sera plus aussi réservée quand elle se trouvera seule avec moi.

Mme Lionnet se mit à parler d'autres choses. Mais, pendant tout le repas, M. Lionnet ne cessa de jeter des regards inquiets sur sa fille.

Quand on se fut levé de table, Mme Lionnet se prépara à faire sa toilette. Elle avait quelques visites à rendre.

— Est-ce que tu ne m'accompagnes pas ? dit-elle à son mari.

— Non, j'ai affaire ici. Tu iras avec Albert.

— Soit, fit-elle.

Et elle monta dans sa chambre.

Pendant qu'elle allait revêtir ses plus brillants atours, M. Lionnet alluma un cigare et pria Geneviève de venir avec lui faire un tour de jardin.

Après les premiers pas, il se retourna et vit sa femme qui, de la fenêtre, les observait. Alors il entraina sa fille dans une allée où le feuillage des arbres les protégeait contre les regards des curieux.

— Geneviève, mon enfant, dit-il, nous sommes seuls maintenant, tu ne peux plus refuser de me répondre ; qu'as-tu ?

Elle le regarda et, d'une voix tremblante :

— Mon père, dit-elle, il s'est passé ici, la nuit dernière, quelque chose...

— Hein ! que veux-tu dire ?

— Quelque chose de grave.

— Allons, explique-toi.

— Cher père, vous savez que je n'ai pas de secret pour vous ; cependant, la chose dont il s'agit doit rester ignorée ; c'est un secret qui n'appartient pas qu'à moi seule et je ne suis autorisée à vous le révéler que si vous me faites la promesse que nul autre que vous n'en aura connaissance.

— Je te fais cette promesse, ma fille ; tu peux t'expliquer sans crainte.

Elle parla d'abord de la fausse dépêche et du départ de Louise et de son mari pour Thomery. Ensuite, elle raconta les événements de la nuit et rapporta assez fidèlement les paroles de son défenseur inconnu ; mais, comme celui-ci le lui avait recommandé, elle n'apprit point à son père qu'un des bandits avait été tué ; elle se borna à dire que le jeune homme avait tiré sur eux et que, effrayés, ils s'étaient enfuis.

M. Lionnet avait écouté sans prononcer un mot, sans laisser échapper une exclamation ; mais ses sourcils froncés, la lueur de son regard et les mouvements de sa physionomie révélaient son agitation intérieure.

Geneviève avait cessé de parler qu'il restait toujours silencieux, réfléchissant à ce qu'il venait d'entendre.

— Mon père, reprit la jeune fille, est-ce que vous me blâmez d'avoir promis de garder le secret de cette affaire ?

— Non, ma fille, non ! il t'était bien difficile de ne point faire cette promesse à celui qui t'a sauvée.

— Et puis, j'ai compris, comme il me le disait, que c'était dans mon intérêt que le silence devait être gardé.

— Oui, sans doute; mais peut-être songeait-il aussi à lui.

— Raison de plus, cher père, pour ne pas lui faire regretter son dévouement.

— C'est ton cœur qui parle, et c'est lui qui t'a guidée. Oui, il y a des circonstances dans la vie où les consciences les plus honnêtes subissent la nécessité, sinon de mentir, du moins de cacher la vérité. Tu te trouves dans ce cas, Geneviève. Non, je ne te blâme pas et je t'approuve d'avoir conseillé à Louise et à son mari de ne parler à personne de la mystification dont ils ont été victimes. Cependant, je ne te le cache point, je suis inquiet.

(A suivre.)